



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 18 mai 2023

Date du prochain conseil municipal le jeudi 29 juin 2023.

Le neuf juin deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Selommes se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents :

- Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Martine GUITTON, et Nathalie TONDEREAU.
- Messieurs Philippe BELLANGER, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER, Cyril GOMAS, Claude HUSSON et Mickaël SAILLARD.

Absent(e)s excusé(e)s :

- Maurice BODIN donne pouvoir à Philippe BELLANGER
- Joseph LIMOUZIN donne pouvoir à Claire FOUCHER-MAUPETIT
- Jean-François LHOMMEAU donne pouvoir à Isabelle BRILLARD

Madame le Maire Claire FOUCHER-MAUPETIT ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Désignation des délégués et suppléants pour le collège des élections sénatoriales du 24 septembre 2023
3. Motion contre les incivilités à l'encontre des élus

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle BRILLARD aidée de Nathalie TONDEREAU

Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

2. Élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre

En date de l'arrêté préfectoral du 22 mai 2023, tous les conseils municipaux du Loir-et-Cher doivent se réunir le 9 juin 2023 en vue de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants qui voteront à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Pour rappel, le Loir-et-Cher compte deux sénateurs : Jean-Paul PRINCE et Jean-Marie JANSSENS qui ne se portent pas candidat.

Les sénateurs sont élus pour un mandat de 6 ans.

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé d'environ 162 000 grands électeurs. Chaque renouvellement permet d'élire environ la majorité de sénateurs répartis en deux séries :

- la série 1 concernée par le renouvellement du 24 septembre 2023 comporte 170 sièges,
- la série 2 a été renouvelée en 2020 et comporte 178 sièges.

Pour la commune de Selommes (de moins de 1 000 habitants), le vote doit avoir lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours. La majorité absolue des suffrages exprimés est requise au premier tour, la majorité relative suffit au second tour. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Pour la commune de Selommes, les délégués sont désignés parmi leurs membres pour 3 délégués car le conseil municipal a un effectif de 15 et de 3 suppléants parce que le nombre des délégués est inférieur à 5.

Madame le Maire en sa qualité de conseillère départementale est membre de droit du collège électoral mais participe au vote des délégués et des suppléants de sa commune en qualité de conseillère municipale.

Les trois délégués proposés sont, par ordre alphabétique :

M. Philippe BELLANGER
Mme Isabelle BRILLARD
M. Joseph LIMOUZIN

Madame le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.

Le vote se déroule à bulletin secret.

LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
	M. Joseph LIMOUZIN	14
M. Philippe BELLANGER	14	Quatorze
Mme Isabelle BRILLARD	14	Quatorze

Les trois suppléants proposés sont, par ordre alphabétique :

M. Maurice BODIN
M. Claude HUSSON
Mme Nathalie TONDEREAU

Madame le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.

Le vote se déroule à bulletin secret

LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
M. Claude HUSSON	14	Quatorze
M. Maurice BODIN	14	Quatorze
Mme Nathalie TONDEREAU	14	Quatorze

3. Motion sur la protection des élus

Depuis des mois les associations d'élus alertent et font des propositions pour un statut protecteur des élus. Ces dernières heures confirment hélas l'urgente nécessité d'agir. La démission du maire de SAINT-BRÉVIN met en lumière partout en France la multiplication des violences, physiques et morales, subies de façon croissante par les maires : des agressions physiques aux menaces, au harcèlement et au dénigrement sur les réseaux sociaux comme dans leur vie privée ou professionnelle.

Pas un jour sans qu'une nouvelle affaire n'apparaisse : le véhicule de la maire de Plougrescant saboté la semaine dernière ; le maire de MONTJOI harcelé par un influenceur ; d'autres élus qui affrontent la présence de zadistes et d'activistes comme dans les Deux-Sèvres ou le Gers ; le maire de Sevran poursuivi depuis des mois par une campagne de dénigrement anonyme qui voit aujourd'hui ses enfants menacés ; le maire de MORNE-A-L'EAU jeté dans une rivière par un groupe de jeunes ; le cabinet médical du maire de Saint-Pierre-des-Corps incendié ; des maires placés sous protection policière comme le maire de Dreux après avoir reçu des menaces de mort ; ou celui de BRON en raison de son engagement contre le trafic de drogue dans sa commune ; le maire délégué du TREMBLAY violemment frappé par des automobilistes à la conduite dangereuse ; le maire de PLOUER-SUR-RANCE menacé par arme à feu...

Malgré la circulaire datée du 7 septembre 2020 demandant aux procureurs de renforcer le suivi judiciaire des auteurs d'infractions commises contre les élus locaux et qualifiant d'outrage les insultes à leur encontre, jusque-là considérées comme injures, on observe par trop souvent un classement sans suite des plaintes déposées.

Considérant les menaces dont ont été victimes entre autres les maires de SAINT-BRÉVIN-LES-PINS, Yannick MOREZ, de TRÔO, Jean-Luc NEXON, victime l'été dernier de violences verbales et physiques et plus proche de nous, de VENDÔME, Laurent BRILLARD,

Considérant que pour le premier l'issue a été de démissionner et quitter sa commune, pour le

deuxième un simple rappel à la loi a été fait aux auteurs, et pour le dernier de constater un classement sans suite de sa plainte,

Considérant que les agressions verbales et physiques contre les élus locaux ont augmenté de plus de 32 % entre 2021 et 2022, passant de 1 720 à 2 265 actes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Apporte son plein et entier soutien aux Maires et à tous les élus victimes de menaces ou d'agressions physiques, verbales et écrites,

Appelle à une prise de conscience qui rétablisse le respect dû aux élus et donc à notre République.

Appelle à une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics dans la lutte contre ces agressions et à ne montrer aucune tolérance pour quiconque enfreint les règles fondant notre vie en commun,

Demande à l'Etat d'instaurer et appliquer un réel statut protecteur de l' élu.

Vote (14 votants) : Pour : Contre : Abstention :
Le conseil municipal

4. Agenda

- Lundi 12 juin 18h : Réunion des écoles au foyer communal de Selommès Dispositif Oscar
- Mercredi 14 juin 20h : Commission vie scolaire à la mairie
- Jeudi 15 juin 20h : Commission Aide à la personne et CCAS à la mairie
- Vendredi 16 juin 9h : Réunion avec Emmanuelle RICHON Inspectrice de l'Éducation Nationale à la mairie
- Dimanche 18 juin 7h : Randonnée pédestre organisée par le Comité des fêtes
- Lundi 19 juin 18h30 : Réunion de l'association des Secrétaires de mairie à la mairie
- Mardi 20 juin 18h : Conseil d'école à l'école élémentaire
- Jeudi 22 juin 18h : Réunion SIVOT (Syndicat Scolaire Transport) à Villetrun
- Jeudi 22 juin 20h : Commission fêtes et cérémonies à la mairie
- Vendredi 23 juin 19h30 : Inauguration de l'association U.S. Petite Beauce à la salle des fêtes d'Oucques
- Samedi 24 juin 18h : Fête de la musique de Selommès au Château de Pointfonds ou au foyer selon la météo
- Mardi 27 juin 20h : Présentation avec maître d'œuvre du projet foyer communal à la mairie
- Jeudi 29 juin 20h : Réunion de conseil municipal à la mairie
- Vendredi 30 juin 9h30 : Rendez-vous avec Pascale DORSO de l'Agence d'attractivité pour la communication à la mairie
- Samedi 1^{er} juillet Après midi : Kermesse des écoles au vieux stade
- Jeudi 13 juillet : Retraite aux flambeaux, repas champêtre et feu d'artifice au plan d'eau
- Vendredi 14 juillet 11h45 : Défilé de la fête nationale Place de la mairie

5. Questions diverses

Julien BOUTARD souhaite aborder les points suivants :

- Lors de l'installation sur la ZA de la CATV (Zone d'activité de la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois) Rue des Prasles, de deux caravanes des gens du voyage, environ 2 stères de son bois ont été utilisés, il demande comment se faire dédommager. Madame le Maire fait savoir qu'ils sont restés effectivement 3 jours sur une parcelle non prévue à cet effet puis ont occupé ensuite le camp destiné à leur accueil suite à des discussions avec elle.

Il ne faut pas hésiter à faire savoir durant leur présence tous désagréments en général. Pour ce remboursement, il aurait été préférable de le faire savoir préalablement, des remboursements sont effectivement possibles.

Il est rappelé que Laurent PINÉDA est un interlocuteur employé par la CATV et entretient régulièrement un dialogue avec les gens du voyage sur le terrain lorsque nécessaire.

- L'entreprise ROTOFOR Rue des Prasles a déposé du matériel et notamment des éléments plastiques dans leur cour. Avec le vent, ces matériaux se sont envolés et peuvent occasionner des soucis de sécurité sur la voie communale.

L'affaire est à suivre et il est nécessaire de contacter l'entreprise si trop d'encombrants sont présents.

- Lors de son activité professionnelle d'aménagement paysager, des clients ne souhaitent pas que l'entreprise travaille le matin avant 8h30 pour éviter les nuisances sonores. La question est posée afin de savoir si des aménagements pour les professionnels est possible. Madame le Maire et les services de la collectivité vont se renseigner notamment auprès de l'association des Maires 41.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25